

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

DCM20211110/013

Budget Supplémentaire -Budget du Fossoyage

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 4 novembre 2021.

Que la convocation a été faite le 4 novembre 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	6
Absents :	3
Total des votes :	42

L'an deux mille vingt-et-un, le dix novembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, BENOIT Sabrina, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, LARIVIERE Marie, SAID Moussa, VIRAPOULLE Jean-Paul, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

MM. DIJOUX Sabrina, MAILLOT Serge René, NAUD CARPANIN Marie-Hélène



Le Maire

Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20211110/013 - Budget Supplémentaire - Budget du Fossoyage.

- Vu l'article 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du ... adoptant le budget primitif de l'exercice 2021
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du..., approuvant les comptes de gestions de l'exercice 2020 du budget principal et des annexes
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du..., approuvant les comptes administratifs de l'exercice 2020 du budget principal et des annexes
- Vu les délibérations par lesquelles le Conseil Municipal vient de procéder à l'affectation des résultats
- Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le budget supplémentaire du Fossoyage tient compte de la réintégration du résultat de fonctionnement en recettes et sa contrepartie en dépenses à hauteur de 5 661,73€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (10 abstention(s) (VIRAPOULLE Jean-Paul, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic), décide :

Article 1 :

D'adopter le budget supplémentaire du fossoyage dont les prévisions se résument comme suit :

FOSSOYAGE			
Chapitre et Libellé	BP 2021	BS 2021	TOTAL BUDGET
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 500,00	5 561,73	16 061,73
011 Charges à caractère général	1 000,00	1 500,00	2 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	9 500,00	4 061,73	13 561,73
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 500,00	5 561,73	16 061,73
70 Produits et taxes	10 500,00		10 500
R002 Résultat de fonctionnement n-1 reporté		5 561,73	5 561,73

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-André le 25 NOV. 2021



Le Maire

Joé BEDIER